Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adoption d'orientations stratégiques pour l'informatique cantonale

Le Conseil d'Etat a adopté les orientations stratégiques de l'informatique cantonale pour les années 2008-2012. Elles définissent le cadre d'évolution des systèmes d'information, en déclinant les priorités du programme de législature et en tenant compte du contexte, d'un état des lieux et de la cible à atteindre.

Le système d'information cantonal est aujourd'hui encore caractérisé par des solutions informatiques qui répondent aux besoins sectoriels du service public. Les systèmes restent trop cloisonnés ou redondants et s'appuient sur des infrastructures parfois fragiles en raison d'un niveau critique et croissant d'obsolescence. Le Conseil d'Etat affirme vouloir faire évoluer le système d'information cantonal vers des solutions fiables, structurées et partagées. L'informatique doit devenir un levier de réforme du service public. L'objectif est de permettre à terme l'accès pour tous les usagers à un niveau élevé de fonctionnalités, notamment pour leurs besoins communs, sans multiplier les plates-formes ni augmenter les dépenses pour l'Etat.

Quinze orientations stratégiques ont été adoptées, qui se déclinent en cinq axes d'évolution :

1. gouvernance renforcée des systèmes d'information

2. solutions transversales contribuant à la modernisation du service public

3. déploiement progressif de la cyberadministration

4. consolidation du socle des données de base (registres communs et partagés)

5. organisation informatique renforcée.

Ces orientations stratégiques apportent une réponse à plusieurs observations des commissions de gestion et des systèmes d'information du Grand Conseil sur l'exercice

2007. Elles seront complétées et précisées en 2009 dans un plan directeur cantonal des systèmes d'information planifiant les projets transversaux prioritaires à réaliser et par des schémas directeurs sectoriels.

Dans le domaine phare de la cyberadministration, le Conseil d'Etat se réjouit du bon classement du canton dans l'étude "Administration et cyberadministration" de l'Institut de recherches gfs.bern (http://www.egovernment.ch/fr/dokumentation/studien.php). Le canton fait même oeuvre de pionnier avec des applications telles que celle de la CAMAC (demandes de permis de construire) ou celle du registre des habitants (harmonisation des registres communaux et cantonaux, en vue du prochain recensement fédéral en 2010).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 novembre 2008

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du département, 021 316 70 00

Orientations_strategiques_informatique_cantonale_11-2008